

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 3 décembre 2013

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Mmes MM. Henri JACQUOT, Michel CLAUDEL, Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Jacques GIRODS (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Christian PY, Yves GERMAIN (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN, Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Nasser DIFFALAH, Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Bernard JACOUTOT (ETOBON) - Gérard SCHARPF, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Sandrine PALEO, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN, Sylvie CANTI (HERICOURT) - Jacques ABRY, Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Remy VIENOT (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN, Didier DARD, Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE, Jean THIEBAUD (VERLANS) - Jean-François NARDIN, Pascal MILLET (VYANS LE VAL)

Arrivés en cours de séance :

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM. Jean-Pierre COULON (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Alain DEPOIRE (CHAMPEY) - Michel LAIZE (CHAVANNE) - Claude LAVALETTE, Dominique LAVALETTE (COURMONT) - Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Joël GOUX (ETOBON) - Jean-Michel VILLAUME, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Leïla SCHOTT, Monique RAPIN (HERICOURT) - Gilbert DUHOUX (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Denis JACOUTOT (TAVEY) - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Guy GREZEL, Yolande POITTIERS (VILLERS SUR SAULNOT)

Excusés en cours de séance :

Procurations :

Jean-Pierre COULON à Josette LOCH - Sophie SEYRIG à Yves GERMAIN - Michel LAIZE à Jean-Pierre MATTHEY - Dominique CHAUDEY à Michel CLAUDEL - Jean-Marc CROISSANT à Marie-Odile NOWINSKI - Joël GOUX à Bernard JACOUTOT - Jean-Michel VILLAUME à Gérard SCHARPF - Martine PEQUIGNOT à Elisabeth CARLIN - Gilles LAZAR à Sandrine PALEO - Claude STEVENOT à Danielle BOURGON - Gilbert DUHOUX à Jacques ABRY - Jean-Jacques SOMBSTHAY à Fernand BURKHALTER - Guy GREZEL à Jacques GIRODS

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint. Fernand BURKHALTER ouvre la séance et précise que ce conseil est consacré à un seul dossier qui concerne le lancement de travaux pour l'opération Hermès. La presse n'a pas été invitée et le Président demande à chaque délégué le maximum de discrétion sur les chiffres qui seront évoqués.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 novembre 2013.

Le Conseil Communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

◆ Jacques ABRY rapporte le dossier consacré à l'Avant-Projet Définitif pour le désamiantage, la déconstruction et la dépollution du site du Pâquis qui accueillera Hermès. Il rappelle que cette opération engagée dès 2012 s'est trouvée accélérée en raison de l'intérêt manifeste porté par un prospect économique de renommée internationale lequel tout au long des discussions a exigé une totale confidentialité sur son projet ; il s'agit de la Société HERMES.

La CCPH a finalement été retenue parmi de nombreux autres sites visités (plus de 40) sous l'égide de l'Agence Régionale de Développement avec à la clef la création au Pâquis d'un **Pôle Maroquinerie regroupant plus de 250**

emplois et la reconversion totale d'une friche industrielle qui feront rayonner la Ville d'Héricourt et le Pays d'Héricourt à travers l'excellence du savoir-faire de l'activité accueillie.

Cette implantation préfigure la constitution d'un pôle maroquinerie Héricourt Pays de Montbéliard à vocation régionale.

A de multiples reprises le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur l'opération du Pâquis en parallèle de l'aboutissement des discussions avec le groupe HERMES :

- Lancement d'une étude de faisabilité confiée par mandat à la SOCAD,
- Acquisitions successives du bâti pour une emprise totale de presque 20 000 m²,
- Adoption de plans de financement pour chacune des tranches engagées,
- Engagement de travaux pour les entreprises et particuliers relogés Rue de la Tuilerie puis Rue Niemöller,
- Choix du Maître d'œuvre pour la phase travaux du projet de démolition.

Pendant la phase de négociation des conditions d'accueil d'Hermès, le montage immobilier a été défini avec de nombreux scénarios qui ont fait évoluer successivement les besoins en termes d'emprises et de conservation des bâtiments existants.

La CCPH s'est engagée à céder le terrain d'emprise conformément au cahier des charges de l'entreprise à savoir un terrain délimité répondant au process industriel de l'entreprise, un site dépollué, désamianté et démolit pour la partie inutile au projet économique. La CCPH prendra en sus les travaux de voirie de l'impasse rue Bérégovoy destinée à l'accès des poids lourds.

La ville d'Héricourt, partie prenante au projet s'est engagée à la création au champ de foire d'un parking public pouvant accueillir environ 250 véhicules (y compris le PK de A2e) ainsi qu'à la réfection totale de la Rue Bardot et à une reprise des accotements de la rue Bérégovoy.

Un projet de compromis de vente sur ces bases est donc en cours d'élaboration avec notre Notaire et sera présenté lors de la prochaine assemblée du 13 décembre 2013.

Sur le plan opérationnel, la CCPH a donc déjà engagé les **études préalables** : Etudes géotechniques et sondages des sols, Diagnostics amiante, Diagnostics de pollution des sols, Relevé des réseaux existants, bornages, passages caméra, documents d'arpentage, lever topographique, suppression des branchements Gaz et coffrets électriques. Toutes ces études ont permis de finaliser le projet dans son ensemble.

Notre maître d'œuvre le Cabinet Itinéraires Architecture a été également retenu par l'entreprise ce qui a facilité grandement la réflexion d'ensemble des études et des plans.

Le planning fixé en accord avec HERMES est très contraint puisque l'entreprise devra intervenir dans la foulée des travaux de démolition de la CCPH tout en ayant reçu l'ensemble des autorisations requises.

Le permis de construire sera déposé par HERMES autour de la mi-décembre ainsi que le dossier d'installation classée que nous espérons voir aboutir avant l'été. Leurs travaux devraient débuter courant Mai-Juin.

Il convient en conséquence d'adopter l'Avant-Projet Définitif pour les travaux à charge de la CCPH lesquels sont conformes aux attentes de l'entreprise.

A noter que le permis de démolir nous a déjà été délivré sur cette opération.

Nous avons retenu comme SPS SGD Thiébaud et l'APAVE comme bureau de contrôle ainsi que TERREST INGENIERIE comme assistant pour la partie dépollution du site.

2 lots sont présentés pour un APD total de **850 000 € HT**.

Lot 1 Désamiantage : 500 000 € HT

Lot 2 Démolition Dépollution : 350 000 € HT

Ce sont 10 000 m² d'ouvrages qui sont prévus en démolition.

Le désamiantage concerne principalement des plaques de fibro ciment, des parois vapeur, et des dalles de faux plafond.

Calendrier :

Consultation des entreprises du 04 décembre au 19 décembre.

Notification des marchés : 2 Janvier 2014.

Démarrage des travaux : Début Mars 2014.

Durée du chantier : 4,5 mois.

Par ailleurs, au stade APD, un avenant doit être pris afin de rendre définitif le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Pour mémoire le Cabinet Itinéraires Architecture avait répondu avec un taux de 3.30%.

Sur la base du coût travaux APD de 850 000 € HT, la rémunération du cabinet sera portée à 28 050 €.

L'évolution du coût travaux et donc l'évolution du montant de la maîtrise d'œuvre découle d'une modification du programme de l'opération à l'initiative de la Communauté de communes en vue de réaliser des prestations indispensables à la réalisation de l'ouvrage (désamiantage, dépollution des sols, ...) et ce après signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Le délai d'exécution des travaux demeure inchangé de même que les éléments de missions qui composent la maîtrise d'œuvre.

Modification du plan de financement

Lors de notre dernière assemblée, le conseil a adopté un plan de financement prévisionnel pour ces travaux sans chiffrage précis et ce afin de mobiliser l'enveloppe du FNADT 2014.

Il convient en conséquence d'ajuster notre plan de financement et de le faire passer de 700 000 € à 900 000 € HT, (850 000 € APD travaux et 50 000 € honoraires et imprévus).

Le FNADT pourrait être recherché à hauteur de 40% soit une subvention espérée de 360 000 €.

◆ Le Président ajoute que nous entrons maintenant dans une nouvelle phase d'un projet complexe. Il demande à Michel THOUVIOT, du Cabinet Itinéraires Architectures, notre maître d'œuvre qui est aussi le Maître d'œuvre d'Hermès, ce qui facilite le projet d'ensemble, de bien vouloir présenter l'APD.

◆ Michel THOUVIOT expose les travaux à charge de la CCPH. Les 2 lots sont séparés pour rechercher les meilleures offres.

Le plan de désamiantage est présenté puis le plan de la déconstruction et de la dépollution.

Michel THOUVIOT explique comment les travaux de la CCPH et ceux d'Hermès devront s'enchaîner. Un plan esquisse du projet Hermès est dévoilé lequel est conçu avec une recherche de Très Haute Qualité Environnementale. Il expose à titre d'exemple que 8500 m² de toitures sont supprimés donc on restitue moins d'eau dans le réseau.

◆ Danielle BOURGON se réjouit de la recherche environnementale et insiste sur la problématique du désamiantage qui nécessite une grande prudence notamment des poussières vis-à-vis des tiers d'autant qu'il y a une école à proximité.

◆ Jacques ABRY approuve la nécessité d'être attentif au désamiantage. Il ajoute qu'il faut avoir conscience qu'il s'agit là d'une vraie opportunité et que sans Hermès on aurait de toutes les façons dû engager ces travaux à minima. Cette opération est exceptionnelle sur le plan environnemental, de l'emploi, de l'urbanisme, de la notoriété et des répercussions sur l'économie locale.

◆ Sylvie BISSEY s'interroge sur le chauffage. Michel THOUVIOT répond qu'il y a globalement une volonté de traiter toutes les questions pour le bien-être des salariés : la réglementation thermique 2012, double flux, gestion de l'acoustique, recherche de transparence, climatisation.

◆ Fernand BURKHALTER ajoute que la Ville d'Héricourt est partenaire de cette opération avec la requalification de la rue Bardot et la création de 250 places de parking au champ de Foire.

La CCPH interviendra aussi ultérieurement sur les VRD de l'impasse côté Maison des Portugais. Il s'agira donc d'une requalification complète de ce secteur urbain.

◆ Patrick CHAPOULIE demande selon quels critères seront retenues les entreprises de désamiantage car il faut être très vigilant sur les qualifications des entreprises.

◆ Fernand BURKHALTER répond 50 % prix, 30 % valeur technique, 20 % délais.

◆ Jean-Jacques JOLY évoque une note de la Banque Publique d'Investissement et de la Caisse des dépôts et souligne un assouplissement sur les Investissements en supprimant le cofinancement.

◆ Le Président conclut en observant que la ville centre est devenue polyfonctionnelle avec des équipements de calibre régional.

- Le Pôle Régional Maroquinerie Héricourt Pays de Montbéliard.
- Le Pôle Régional Santé du Centre Bretegnier encore en développement.
- La Maison Régionale des Énergies.
- Le Crématorium à vocation Aire urbaine et au-delà.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE l'APD pour un coût travaux de 85 000€ HT.
- AUTORISE le Président à la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- MODIFIE le plan de financement pour mobiliser le FNADT
- DECIDE de prévoir les crédits au budget 2014.

La séance du conseil communautaire est levée à 19h30.

Héricourt, le 04 décembre 2013

Le Président,

Fernand BURKHALTER